ÉPARGNE

LE CHOIX DE LA SOLIDITÉ
POUR VOTRE ÉPARGNE

PRO BTP

DONNEZ UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR
À VOTRE ÉPARGNE

Le contrat d'assurance vie **Multisupport CONFIANCE®** vous permet de répartir vos placements entre plusieurs supports d'investissement, selon vos objectifs et votre sensibilité au risque. Des placements variés pour une épargne pleine de vitalité.
L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

LES DOSSIERS ÉPARGNE ASSURANCE
LABEL (1) EXCELLENCE 2025
MULTISUPPORT CONFIANCE
GROUPE PRO BTP

NOTRE DEVOIR DE CONSEIL

Au regard de la réglementation en vigueur(2), vous bénéficiez d'un conseil tout au long de la vie de votre contrat après l'adhésion. Les conseillers PRO BTP vous accompagnent pour toute opération susceptible d'affecter votre contrat de façon significative, afin de vous conseiller une opération cohérente avec vos exigences et vos besoins. Ils sont également à votre disposition en cas de changement de votre situation personnelle ou de vos objectifs d'investissement.

(1) Label valable un an et décerné par les experts Minalea. Récompense décernée par un jury composé de professionnels et de journalistes de la presse spécialisée.
Les modalités d'octroi de cette distinction sont consultables dans le magazine correspondant. www.label-excellence.com
(2) Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'Industrie verte.

SOMMAIRE

Les atouts du **Multisupport CONFIANCE®** ..... page 5
L'option Épargne Handicap ..... page 9
À chaque projet, sa solution ..... page 10
Le fonds en euros **Livret CONFIANCE®** ..... page 12
Les supports responsables ..... page 13
Les supports profilés ..... page 15
Les supports purs ..... page 17
Gérez votre épargne sur « Mon compte » **www.probtp.com** ..... page 23

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ses analyses et ses conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.
Document non contractuel à caractère publicitaire, à jour le 14 avril 2025.

LE MULTISUPPORT CONFIANCE®
QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Multisupport CONFIANCE® est un contrat d'assurance vie qui vous permet de réaliser des versements sur 1 fonds en euros et 10 supports en unités de compte.

Objectif : diversifier vos placements en fonction de votre profil d'épargnant.

La durée recommandée de détention du contrat est déterminée en fonction de vos projets et de vos choix d'investissement. Les exonérations fiscales sur les intérêts produits par votre placement s'appliquent à partir de 8 ans de détention du contrat.

fonds en euros + 10 supports en unités de compte (au choix)

MULTISUPPORT CONFIANCE®

➔ LE FONDS EN EUROS, UN CAPITAL GARANTI

Vos versements sur le fonds en euros sont majoritairement placés sur des obligations. Ce fonds sécurise votre capital net investi.

Les supports en unités de compte permettent d'augmenter le potentiel de rendement de vos investissements. Dans cette optique, le contrat **Multisupport CONFIANCE®** est une solution adaptée. Vous pouvez répartir vos placements entre fonds en euros et supports en unités de compte.

➔ LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE (UC), ACCÉLÉRATEURS POTENTIELS DE VOTRE ÉPARGNE

Les supports en unités de compte, potentiellement plus performants, vous exposent directement aux fluctuations des marchés financiers et immobiliers. Ils vous permettent d'investir sur 4 types de marché.

1. Marché actions

Les actions sont directement liées aux fluctuations de la Bourse. Elles sont généralement plus risquées que les obligations et les actifs monétaires mais elles ont un potentiel de rendement plus grand sur le moyen et le long terme.

2. Marché obligataire

Les obligations sont généralement moins risquées que les actions. En revanche, elles ont un potentiel de rendement moins élevé.

L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

3. Marché monétaire

Ce marché, peu risqué, est adapté à des placements à très court terme (moins d'un an).

4. Marché immobilier professionnel

Vous investissez, *via* des sociétés de placement immobilier, dans des bureaux, commerces et autres. Le rendement est potentiellement plus élevé que sur les marchés monétaires et obligataires. Ce marché n'est pas directement exposé aux marchés actions. Le risque est lié au marché de l'immobilier de bureaux. La durée d'investissement recommandée est de 8 ans et plus.

TOUS LES ATOUTS
DU MULTISUPPORT CONFIANCE®

➔ SOUPLESSE ET ACCESSIBILITÉ

- Vous ouvrez un contrat **Multisupport CONFIANCE®** à partir de 100 € seulement.
- Vous épargnez ensuite à votre rythme :
  – par des versements libres de 100 € minimum : par chèque, prélèvement ou carte bancaire (sur l'espace « Mon compte » du site **www.probtp.com**)(1) ;
  – par des versements réguliers par prélèvements automatiques (mensuels, trimestriels ou annuels), à partir de 30 € par mois et par support d'investissement.

➔ DISPONIBILITÉ

Vous avez besoin de récupérer votre épargne ? Vous souhaitez retirer une somme d'argent pour faire face à un imprévu ? Vous avez deux solutions(2).

- **Demander un rachat :** cette opération permet de percevoir, à tout moment, tout ou partie de votre épargne. Celle-ci reste disponible, même si vous bénéficiez de meilleures conditions fiscales au bout de 8 ans. Pour en savoir plus sur la fiscalité en cas de rachat :
  – renseignez-vous auprès de votre conseiller ;
  – ou rendez-vous en page 6.

- **Demander une avance :** cette opération répond à un besoin ponctuel et temporaire. L'avance s'assimile à un prêt, et comme pour tout prêt, le montant de la somme empruntée ainsi que les intérêts dus doivent être remboursés (avant 3 ans et avant le rachat total du contrat), comme défini dans le Règlement général des avances. L'avance s'élève au maximum à :
  – 80 % de l'épargne constituée sur le fonds en euros **Livret CONFIANCE®**,
  – 60 % de l'épargne constituée sur les supports en unités de compte.

Pour demander une avance, vous pouvez vous adresser à votre direction régionale ou à votre conseiller en agence.

(1) Pour créer votre compte en ligne, voir page 23.
(2) Sauf en cas de bénéficiaire acceptant ou de nantissement de votre contrat.

➔ FISCALEMENT AVANTAGEUX

Le contrat **Multisupport CONFIANCE®** bénéficie des avantages fiscaux de l'assurance vie. Vous avez, au moment d'un rachat, le choix entre deux modes d'imposition :

- la réintégration des plus-values dans la déclaration d'impôt sur le revenu à laquelle s'ajoutent des prélèvements sociaux,
- l'imposition à la flat tax qui se compose de 17,2 % de prélèvements sociaux auxquels s'ajoute un prélèvement forfaitaire unique (PFU) qui dépend de la durée du contrat.

À noter que pour les plus-values issues d'anciens versements réalisés avant le 27/09/2017, vous avez un choix légèrement différent à effectuer entre :

- la réintégration des plus-values dans la déclaration d'impôt sur le revenu à laquelle s'ajoutent des prélèvements sociaux,
- l'imposition au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) dégressif en fonction de la durée du contrat, à laquelle s'ajoutent les prélèvements sociaux.

• Percevoir vos plus-values sans payer d'impôts

À partir du 8e anniversaire du contrat, vos plus-values sont exonérées d'impôt sur le revenu, dans la limite des abattements en vigueur.

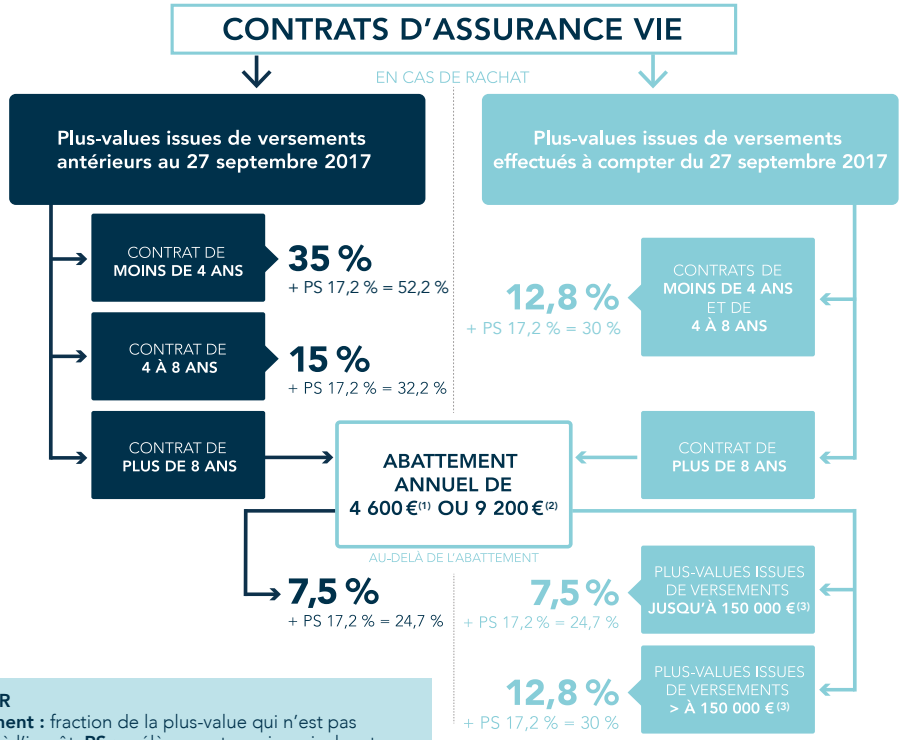

EN CLAIR
Abattement : fraction de la plus-value qui n'est pas soumise à l'impôt. **PS :** prélèvements sociaux, incluant la CSG. **Plus-value :** écart positif entre le montant des versements effectués sur le contrat et le capital délivré lors du rachat de l'épargne (synonymes : revenus, intérêts). **Rachat :** retrait total ou partiel de l'épargne disponible sur le contrat (capital et plus-values).

(1) Pour une personne seule.
(2) Pour un couple à imposition commune.
(3) Montant des primes versées, net de primes rachetées, tous contrats d'assurance vie et de capitalisation confondus, au 31/12 de l'année précédant le rachat.

• Transmettre un capital

Personne ne souhaite voir ses économies partir en prélèvements fiscaux après son décès. Désignez vos bénéficiaires, ils profiteront d'une fiscalité optimale :

- exonération totale pour votre conjoint marié ou pacsé ;
- exonération dans les conditions suivantes pour tous les autres bénéficiaires.

Quand avez-vous versé ?	
Avant vos 70 ans	Après vos 70 ans
Abattement de 152 500 € par bénéficiaire, tous contrats de l'assuré confondus (1)	Abattement de 30 500 € pour l'ensemble des bénéficiaires, tous contrats de l'assuré confondus (2)

Selon la législation en vigueur.
Fiscalité applicable pour toute adhésion à un contrat d'assurance vie depuis le 13 octobre 1998.

➔ PAS DE FRAIS DE VERSEMENT, SOUS CONDITIONS

Les détenteurs d'un contrat de la gamme **Épargne CONFIANCE®(3)** bénéficient de l'exonération des frais de versement sur leur contrat dès lors que leur versement atteint un certain seuil.

Versements libres égaux ou supérieurs à 2 000 €	Versements programmés mensuels(4) égaux ou supérieurs à 200 €
0 % de frais de versement	0 % de frais de versement
Versements libres inférieurs à 2 000 € (5)	**Versements programmés mensuels(4) inférieurs à 200 €**
1 % de frais de versement	1 % de frais de versement

BON À SAVOIR
Tout arbitrage vers le support Regard Immobilier 2 est soumis à des droits d'entrée de 3 %.

(1) Pour chaque bénéficiaire, l'abattement de 152 500 € s'applique sur la valeur de rachat au moment du décès de l'assuré, diminuée des prélèvements sociaux en fonction du contrat.
(2) Pour tous les contrats de l'adhérent, l'abattement de 30 500 € s'applique au montant des primes versées après 70 ans et se partage entre les bénéficiaires, en fonction de leur part respective.
(3) **Multisupport CONFIANCE®**, **Livret CONFIANCE®**, **Plan d'épargne retraite BTP** et **Plan d'épargne retraite CONFIANCE®**.
(4) Par prélèvement automatique.
(5) Un montant plancher de 3 € de frais de versement s'applique uniquement sur les versements libres inférieurs à 2 000 €.

➔ DES FRAIS SUR ENCOURS ET DES FRAIS D'ARBITRAGE AVANTAGEUX

Supports	Frais sur encours	Frais de transfert
Fonds en euros **Livret CONFIANCE®**	0,75 % au maximum 0,40 % en 2024	Les trois premiers transferts de l'année civile sont gratuits. À partir du quatrième transfert dans une année : 0,50 % du montant transféré[1].
Supports en unités de compte	0,80 % au maximum 0,60 % en 2024	

➔ DIVERSIFICATION

Avec le **Multisupport CONFIANCE®**, vous bénéficiez d'une gamme de supports d'investissement complète pour répartir vos versements :

- le fonds en euros **Livret CONFIANCE®** : 100 % sécurisé, il garantit votre capital net investi (voir page 12) ;
- 3 supports en unités de compte pour épargner vert, responsable et solidaire : **Regard Responsable Flexible, Regard Flexible et Solidaire** et **Regard Actions Vertes** (voir page 13 à 14) ;
- une gamme de supports profilés et flexibles pour s'adapter à votre profil d'épargnant : les supports **Regard Prudent, Regard Équilibré** et **Regard Dynamique** (voir page 15 à 16) ;
- une gamme de supports investissant essentiellement dans une seule catégorie d'actifs.

Par ailleurs, deux options vous permettent d'investir sur des supports en unités de compte, tout en limitant les risques :

- l'investissement progressif[2] ;
- la gestion à horizon[2].

! L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

(1) Tout transfert vers le support Regard Immobilier 2 est soumis à des droits d'entrée de 3 %.
(2) Les définitions de l'investissement progressif et de la gestion à horizon sont précisées en page 19 et suivantes.

L'ÉPARGNE HANDICAP

En tant que groupe de protection sociale, PRO BTP protège l'ensemble de ses adhérents et accompagne les situations de handicap.

La fiscalité Épargne Handicap du **Multisupport CONFIANCE®** permet aux personnes handicapées ne pouvant pas exercer une activité professionnelle dans des conditions normales de rémunération de bénéficier d'atouts spécifiques[1] :

- une réduction d'impôts égale à 25 % des sommes versées[2] ;
- pas de frais sur les versements ;
- des prélèvements sociaux appliqués uniquement au moment du rachat ;
- la rente viagère éventuelle n'est pas prise en compte dans les ressources retenues dans le calcul de certaines aides sociales (par exemple, l'allocation aux adultes handicapés).

(1) Fiscalité non valable pour les retraités.
(2) Dans la limite de 1 525 € de versement par an, augmentée de 300 € par enfant à charge.

À CHAQUE PROJET, SA SOLUTION
ZOOM SUR LES 11 SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds Regard Immobilier 2 dépend de l'évolution du marché de l'immobilier professionnel.

Objectif	Support	Fonds purs(1)	Fonds profilés(2)	Fonds responsables(3)	Échelle de risque et d'espérance de rendement (de 1 à 7)	Durée de placement recommandée	SFDR*
Sécuriser votre placement en bénéficiant d'une croissance régulière de votre épargne.	**LIVRET CONFIANCE®** (Support en euros à capital garanti)				1		Article 6
Préserver votre capital investi sur le marché monétaire dans l'attente de nouvelles opportunités sur d'autres supports d'investissement.	**REGARD MONÉTAIRE** (Support monétaire)	✓			1	**Inférieure à 1 an**	Article 8
Rechercher une croissance régulière du capital, grâce à des investissements sur des obligations diversifiées.	**REGARD OBLIGATIONS DIVERSIFIÉES** (Support obligataire)	✓			2	**Supérieure à 2 ans**	Article 6
Privilégier une espérance de gain élevée sur le long terme, en contrepartie d'un risque important de fluctuation de la valeur de l'épargne investie sur les marchés actions européens.	**REGARD ACTIONS** (Support actions)	✓			5	**Supérieure à 5 ans**	Article 6
Investir dans l'immobilier professionnel, un marché potentiellement plus rémunérateur que les marchés obligataires et monétaires, sans exposition directe aux marchés actions, mais lié aux risques des marchés de l'immobilier de bureaux.	**REGARD IMMOBILIER 2** (Support immobilier)	✓			3	**Supérieure à 8 ans**	Article 6
Rechercher une performance à travers une gestion flexible entre actions, obligations et produits monétaires. La sélection des placements intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.	**REGARD RESPONSABLE FLEXIBLE** (Support responsable)			✓	3	**Supérieure à 5 ans**	Article 8
Épargner en soutenant des entreprises solidaires tout en recherchant un rendement supérieur de 2% au marché monétaire sur la période de détention recommandée.	**REGARD FLEXIBLE ET SOLIDAIRE** (Support responsable)			✓	3	**Supérieure à 5 ans**	Article 8
Profiter du potentiel de croissance des entreprises internationales impliquées dans la transition énergétique et climatique *via* des pratiques plus durables.	**REGARD ACTIONS VERTES** (Support responsable)			✓	4	**Supérieure à 5 ans**	Article 8
Valoriser le capital investi grâce à la gestion d'obligations européennes, dynamisée par un investissement modéré en actions européennes.	**REGARD PRUDENT** (Support diversifié)		✓		2	**Supérieure à 3 ans**	Article 6
Rechercher un équilibre entre sécurité et performance, avec une prise de risque mesurée grâce à une gestion flexible de la part actions.	**REGARD ÉQUILIBRÉ** (Support diversifié)		✓		3	**Supérieure à 5 ans**	Article 6
Rechercher une performance dynamique sur le long terme, avec une épargne largement investie sur les marchés actions, en contrepartie d'une prise de risque élevée.	**REGARD DYNAMIQUE** (Support diversifié)		✓		4	**Supérieure à 5 ans**	Article 6

(1) **Supports investissant essentiellement dans une seule catégorie d'actif :** si vous souhaitez investir sur un seul type de placement financier (actions ou obligations ou immobilier).
(2) **Supports profilés :** si vous préférez suivre un profil d'investissement déterminé par un objectif de rendement et un risque.
(3) **Supports responsables :** si vous souhaitez investir vert, responsable ou solidaire.

RISQUE FAIBLE 1 2 3 4 5 6 7 **RISQUE TRÈS ÉLEVÉ**

Plus l'indicateur est élevé, plus la prise de risque et l'espérance de rendement sont importantes.

* SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : réglementation européenne nécessitant de classer les supports en unités de compte en fonction de leurs caractéristiques environnementales et/ou sociales.

LE FONDS EN EUROS LIVRET CONFIANCE®

Le Livret CONFIANCE® est le fonds en euros du contrat d'assurance vie de PRO BTP. Il permet de sécuriser le capital net investi. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

➔ Performances à fin 2024(1)

Taux servi en 2024 ..... **2,40 %**
Taux cumulé sur les 8 dernières années ..... **14,89 %**
Taux moyen annuel sur les 8 dernières années ..... **1,86 %**
Encours sous gestion ..... **2 966,93 millions d'euros**

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

- Obligations et assimilés = 75,58 % dont :
  - Obligations convertibles = 4,75 %
  - Obligations d'État et assimilés = 50,28 %
  - Obligations privées = 20,54 %
- Fonds infrastructures et immobilier = 11,61 %
- Actions = 8,11 %
- Monétaire = 4,21 %
- Diversification (2) = 0,49 %

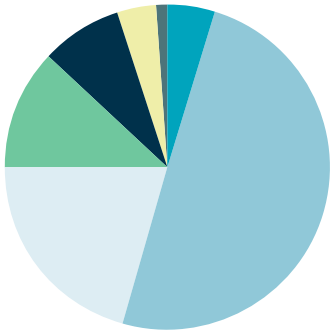

➔ Exposition du fonds aux emprunts publics à fin 2024

Supranationaux (3)	17,59 %
France	11,42 %
Belgique	6,03 %
Allemagne	6,22 %
Autriche	3,76%
Espagne	2,32 %
Irlande	1,47 %
Pays-Bas	0,82 %
Finlande	0,65 %

(1) Rendements nets de frais sur l'épargne gérée avant prélèvements sociaux et fiscaux.
(2) Produits structurés, gestion alternative, FCP à risque…
(3) Organismes supranationaux bénéficiant d'une garantie d'État (Union européenne, Banque européenne d'investissement, Fonds européen de stabilité financière…).

LE SUPPORT REGARD RESPONSABLE FLEXIBLE

0 € de droits d'entrée

Ce support vise un rendement potentiellement supérieur à une épargne sécurisée. Il est constitué d'actions, d'obligations et de titres monétaires émis par des entreprises intégrant de bonnes pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Vous épargnez responsable. La part actions recherchée est de 50% en moyenne sur l'horizon d'investissement de 5 ans.

Pour en savoir + : consultez le Document d'informations clés (DIC) et les informations relatives aux investissements responsables sur www.probtp.com.
L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

- Trésorerie : 52,32 %
- Actions : 47,68 % dont
  - Actions de la zone Euro : 47,68 %

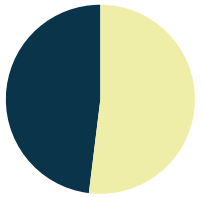

➔ Performances annualisées(1)

+4,54 % en 2024, +3,24 % sur 3 ans,
+ 4,02 % sur 5 ans

➔ Le fonds Regard Responsable Flexible a reçu le label ISR de l'AFNOR

Le label ISR, attribué au terme d'un processus strict géré par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support commun de placement	Composition	Actions, produits obligataires et produits monétaires
Date de commercialisation	19/07/2019	Société de gestion	PRO BTP FINANCE
Classification AMF	Non applicable	Indice de référence	50% ESTR capitalisé et 50% EuroStoxx 50

(1) Rendements nets de frais sur l'épargne gérée, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

LE SUPPORT REGARD FLEXIBLE ET SOLIDAIRE

0 € de droits d'entrée

Ce support contribue au financement d'entreprises solidaires, tel que défini par le Code du travail, à hauteur de 5% à 10% maximum. Les 90% à 95% restants sont investis sur des actifs disposant du label ISR. Il a un objectif annuel de rendement de 2% supérieur à l'indice monétaire sur un horizon de 5 ans, après prise en compte des frais de gestion.

Pour en savoir + : consultez le Document d'informations clés (DIC) et les informations relatives aux investissements responsables sur www.probtp.com.

L'investissement dans les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support commun de placement	Composition	La part solidaire constitue 10% maximum de l'encours du fonds. Les 90% restant sont investis en actions, obligations et produits monétaires.
Date de commercialisation	01/10/2021	Société de gestion	PRO BTP FINANCE
Classification AMF	Solidaire	Indice de référence	ESTER capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone Euro

➔ Performances annualisées[1]

+3,42% en 2024, +3,19% sur 3 ans

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

- Trésorerie : 39,87 %
- Actions : 52,09% dont :
  - Actions de la zone Euro : 9,53%
  - Actions Europe : 42,56%
- Obligations et assimilés : 8,04% dont :
  - Obligations du secteur privé : 8,04%

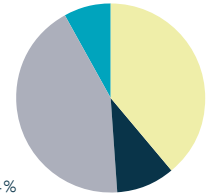

LE SUPPORT REGARD ACTIONS VERTES

0 € de droits d'entrée

Ce support vous permet d'investir dans des actions émises par des entreprises internationales engagées dans des pratiques écologiques plus durables pour l'environnement et le climat.

Pour en savoir + : consultez le Document d'informations clés (DIC) et les informations relatives aux investissements responsables sur www.probtp.com.

L'investissement dans les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTE

Ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement et exclut les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support commun de placement	Composition	100 % d'actions
Date de commercialisation	13/09/2021	Société de gestion	OFI Asset Management
Classification AMF	Actions internationales	Indice de référence	Indice STOXX® Global 1800

➔ Performances annualisées[1]

+19,08% en 2024, +1,48% sur 3 ans

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

- Trésorerie : 0,87 %
- Actions : 99,13 % dont :
  - Actions de la zone Euro : 18,21%
  - Actions Europe : 8,17%
  - Actions internationales : 72,74%

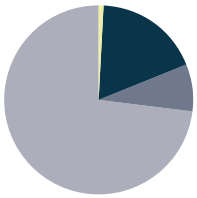

(1) Rendements nets de frais sur l'épargne gérée, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

LE SUPPORT REGARD PRUDENT

0 € de droits d'entrée

Ce support vous permet de valoriser votre capital, avec une part limitée à 20% d'actions maximum, pour un risque modéré.
L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support commun de placement	Composition	Entre 0 et 20% d'actions, le reste en obligations
Date de commercialisation	19/11/2013	Société de gestion	PRO BTP FINANCE
Classification AMF	Diversifié	Indice de référence	90% BofA Merrill Lynch Euro Government 5-7 ans +10% Euro Stoxx 50

➔ Performances annualisées[1]

+2,78% en 2024, -0,87% sur 3 ans, +0,16% sur 5 ans, +066% sur 8 ans

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

- Obligations et assimilés = 84,60% dont :
  - Emprunts d'État : 74,50%
  - Obligations du secteur privé : 10,10%
- Actions = 14,90% dont :
  - Actions de la zone Euro : 6,55%
  - Actions Europe : 8,35%
- Trésorerie = 0,50%

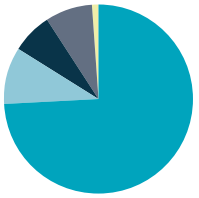

LE SUPPORT REGARD ÉQUILIBRÉ

0 € de droits d'entrée

Ce support vous permet de valoriser votre capital, avec une part d'actions qui varie de 20% minimum à 50% maximum, selon les convictions du gérant et pour un risque limité. L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ces supports sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support commun de placement	Composition	Entre 20 et 50% d'actions
Date de commercialisation	11/02/2000	Société de gestion	PRO BTP FINANCE
Classification AMF	Diversifié	Indice de référence	70% BofA Merrill Lynch Euro Government 5-7 ans +30% Euro Stoxx 50

➔ Performances annualisées[1]

+4,03% en 2024, +0,73% sur 3 ans, +1,38% sur 5 ans, +1,73% sur 8 ans

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

- Obligations et assimilés = 55,33% dont :
  - Emprunts d'État : 49,16%
  - Obligations du secteur privé : 6,17%
- Actions = 36,22% dont :
  - Actions de la zone Euro : 19,71%
  - Actions Europe : 16,51%
- Trésorerie = 8,45%

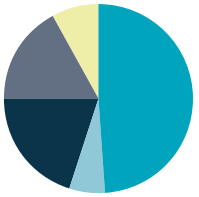

(1) Rendements nets de frais sur l'épargne gérée, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

LE SUPPORT REGARD DYNAMIQUE

0 € de droits d'entrée

Ce support a pour objectif la recherche de plus-values sur le long terme avec une part en actions qui varie entre 40 % minimum et 80 % maximum en fonction des convictions de marché, et donc une prise de risque élevée.
L'investissement dans les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support commun de placement	Composition	Entre 40 et 80 % d'actions
Date de commercialisation	11/02/2000	Société de gestion	PRO BTP FINANCE
Classification AMF	Diversifié	Indice de référence	40 % BofA Merrill Lynch Euro Government 5-7 ans +60 % Euro Stoxx 50

➔ Performances annualisées(1)

+5,87 % en 2024, +3,27 % sur 3 ans, +3,84 % sur 5 ans, +3,75 % sur 8 ans

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

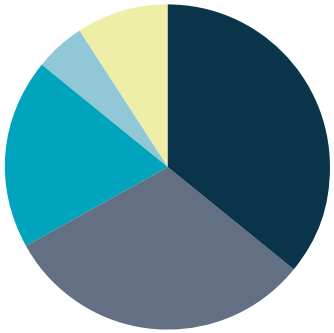

- Actions = 66,45 % dont :
  - Actions de la zone Euro : 35,78 %
  - Actions Europe : 30,68 %
- Obligations et assimilés = 24,25 % dont :
  - Emprunts d'État : 18,91 %
  - Obligations du secteur privé : 5,34 %
- Trésorerie = 9,30 %

(1) Rendements nets de frais sur l'épargne gérée, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

LE SUPPORT REGARD OBLIGATIONS DIVERSIFIÉES

0 € de droits d'entrée

Ce support vous permet d'investir sur les marchés obligataires (emprunts d'État, obligations du secteur privé…).
L'investissement dans les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support commun de placement	Composition	100 % d'obligations
Date de commercialisation	19/11/2013	Société de gestion	PRO BTP FINANCE
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	Indice de référence	50 % BofA Merrill Lynch Euro Government 5-7 ans +50 % Barclays Euro Aggregate Corporate 5-7 ans

➔ Performances annualisées(1)

+2,48 % en 2024, -0,75 % sur 3 ans, -0,42 % sur 5 ans, +0,02 % sur 8 ans

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

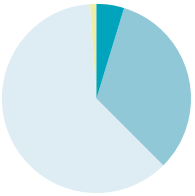

- Obligations et assimilés = 99,94 % dont :
  - Obligations convertibles : 4,89 %
  - Obligations du secteur privé : 33,18 %
  - Emprunts d'État : 61,87 %
- Trésorerie = 0,06 %

LE SUPPORT REGARD ACTIONS

0 € de droits d'entrée

Ce support a pour objectif la recherche de plus-values sur le long terme en investissant en totalité sur les marchés actions européens.
L'investissement dans les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support commun de placement	Composition	100 % d'actions
Date de commercialisation	29/07/2005	Société de gestion	PRO BTP FINANCE
Classification AMF	Actions des pays de l'Union européenne	Indice de référence	Euro Stoxx 50

➔ Performances annualisées(1)

+10,19 % en 2024, +6,74 % sur 3 ans, +6,83 % sur 5 ans, +6,27 % sur 8 ans

➔ Répartition de l'actif à fin 2024

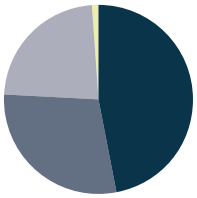

- Actions : 99,68 % dont :
  - Actions de la zone Euro : 47,12 %
  - Actions Europe : 29,68 %
  - Actions internationales : 22,08 %
- Trésorerie : 0,32 %

(1) Rendements nets de frais sur l'épargne gérée, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

LE SUPPORT REGARD IMMOBILIER 2 3 % de droits d'entrée

Ce support permet d'investir indirectement dans l'immobilier professionnel français et européen : bureaux, commerces, résidences de services… Il est composé de plusieurs actifs détenus *via* des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). C'est une accession à la pierre plus simple et moins contraignante qu'un investissement immobilier en direct. Bon à savoir : des droits d'entrée de 3 % s'appliquent sur ce fonds.

L'investissement dans les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

➔ Caractéristiques

Type de support	Support immobilier	Composition	Immobilier : 99 % Trésorerie : 1 %
Date de commercialisation	01/10/2020	Société de gestion	La Française REM

➔ Performance annualisée[1]

+0,58 % en 2024, +1,90 % sur 3 ans

➔ Répartition sectorielle à fin 2024

- Immobilier : 92,12 %
- Trésorerie : 7,88 %

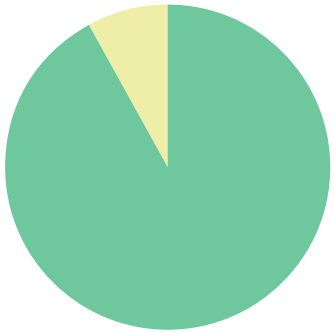

Répartition géographique
France : 78 %
Hors France : 22 %

Répartition sectorielle
Bureaux : 25,6 %
Commerce : 20,9 %
Logistique/Locaux d'activités : 12,4 %
Résidentiel : 0,9 %
Santé/Éducation : 23,1 %
Hôtel/Tourisme/Loisir : 16,7 %
Alternatif : 0,4 %

Répartitions à fin décembre 2024.

(1) Rendements nets de frais sur l'épargne gérée, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

ZOOM SUR LES PERFORMANCES DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Performances annualisées, nettes de frais de gestion du contrat d'assurance vie **Multisupport CONFIANCE®** (0,60 % de frais de gestion par an sur les supports en unités de compte).

	Performances annualisées			
	1 an	**3 ans**	**5 ans**	**8 ans**
Regard obligations diversifiées	2,48 %	-0,75 %	-0,42 %	0,02 %
Regard Actions	10,19 %	6,74 %	6,83 %	6,27 %
Regard Prudent	2,78 %	-0,87 %	0,16 %	0,66 %
Regard Équilibré	4,03 %	0,73 %	1,38 %	1,73 %
Regard Dynamique	5,87 %	3,27 %	3,84 %	3,75 %
Regard Monétaire Part U	3,28 %	1,82 %	0,67 %	-
Regard Flexible et Solidaire	3,42 %	3,19 %	-	-
Regard Responsable Flexible Part U	4,54 %	3,24 %	4,02 %	-
Regard Actions Vertes	19,08 %	1,48 %	-	-
Regard Immobilier	-0,32 %	1,34 %	2,03%	-
Regard Immobilier 2	0,58 %	1,90 %	-	-

INVESTIR RÉGULIÈREMENT, C'EST LIMITER LA VOLATILITÉ DES INVESTISSEMENTS

La régularité de vos versements *(chaque mois par exemple)* permet :

- de lisser le risque en investissant sur des unités de compte à des valeurs différentes ;
- d'éviter d'investir l'intégralité de son placement au plus haut.

Avec le **Multisupport CONFIANCE®**, pour investir régulièrement, vous avez 2 solutions :

des versements programmés réguliers
ou
un investissement progressif

➔ L'investissement progressif, comment ça marche ?

À partir d'un capital investi sur un support en unités de compte ou sur le fonds en euros, des transferts sont réalisés automatiquement au rythme que vous choisissez (tous les mois ou tous les trimestres) vers un ou plusieurs autres supports en unités de compte.

Deux stratégies d'épargne

- Vous placez votre capital sur le fonds en euros et vous mettez en place un investissement progressif vers les unités de compte pour dynamiser votre placement.
- Vous placez votre capital sur un support en unités de compte et vous mettez en place un investissement progressif vers le fonds en euros pour sécuriser votre placement en vue d'un projet, par exemple.

Cette option est mise en place pour une durée de 3 mois à 3 ans maximum et uniquement si le montant de votre épargne est de 1 200 € minimum.

Les avantages de l'investissement progressif

- En transférant progressivement et régulièrement votre épargne vers des supports en unités de compte, vous limitez la volatilité des investissements.
- Vous choisissez librement les supports vers lesquels votre épargne sera investie progressivement, en fonction de votre sensibilité au risque.
- Les transferts sont automatiques et gratuits.
- Vous mettez en place et arrêtez l'option à tout moment.

VOUS AVEZ LE CHOIX DE LA GESTION

➔ La gestion libre

Vous gérez vous-même votre épargne selon vos projets, votre sensibilité au risque et votre espérance de rendement.

- Vous effectuez des versements (libres ou programmés) à votre rythme.
- Vous choisissez la répartition de votre épargne à l'ouverture de votre contrat.
- Vous modifiez la répartition à tout moment pour les prochains versements.
- Vous réalisez quand vous le souhaitez des transferts d'un support vers un autre. PRO BTP vous offre les 3 premiers transferts de l'année civile (1).

➔ La gestion à horizon

Pour les épargnants qui souhaitent investir à long terme sans se préoccuper de la gestion de leur contrat, la gestion à horizon est LA solution. Vous profitez du potentiel des marchés financiers tout en sécurisant progressivement votre épargne.

- Vous choisissez votre durée de placement (à partir de 5 ans) et une grille parmi trois disponibles, selon votre sensibilité au risque.
- La répartition de vos versements est faite automatiquement entre le fonds en euros et des supports en unités de compte, selon la grille et l'horizon de placement choisis.
- Chaque année, la répartition de votre épargne est réajustée de manière à sécuriser progressivement votre investissement.
- Au terme de l'horizon de placement, la majeure partie de votre épargne a été sécurisée sur le fonds en euros **Livret CONFIANCE®**, en fonction de la grille de gestion à horizon choisie.

Les avantages de la gestion à horizon

- Vous ne vous préoccupez pas de la gestion de votre épargne.
- La mise en place de cette formule et les transferts automatiques sont gratuits.
- L'exposition de votre investissement aux marchés financiers diminue à mesure que le terme de votre placement approche.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les unités de compte sont des supports qui présentent un risque de perte en capital.

(1) Au-delà, 0,50 % du montant transféré.
Tout transfert vers le fonds Regard Immobilier 2 est soumis à des droits d'entrée de 3 %.

➔ Mise en place de la gestion pilotée profilée au 2e trimestre 2025

Dans le cadre de la loi Industrie verte(1), PRO BTP met en place, à compter du 2e trimestre 2025, la gestion pilotée profilée sur le contrat Multisupport CONFIANCE®.

La gestion pilotée consiste à confier la répartition de l'épargne à un professionnel (ici l'assureur, en la personne de la SAF BTP VIE) qui sélectionne les supports sur lesquels l'épargne est investie, en fonction du profil de l'investisseur.

Il réalise ainsi, pour le compte de l'épargnant, les choix de gestion sur ces différents supports d'investissement (actions, obligations, fonds diversifiés…) en respectant notamment les objectifs, l'horizon d'investissement et la tolérance au risque de l'épargnant.

(1) Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'Industrie verte.

GÉREZ VOTRE ÉPARGNE EN LIGNE EN TOUTE SÉCURITÉ

Rendez-vous sur l'espace « Mon compte » du site **www.probtp.com**

7 j/7 et 24 h/24, vous pouvez :

- faire un versement en ligne ;
- suivre l'évolution de votre épargne (mise à jour chaque semaine) ;
- consulter le détail de vos contrats ;
- effectuer de nombreux actes de gestion en ligne.

Toutes ces informations sont **confidentielles** : l'accès à votre compte est protégé par votre mot de passe.

Si vous n'avez pas encore de compte personnel, rendez-vous sur le site **www.probtp.com** et cliquez sur « Mon compte », puis suivez le mode d'emploi.

NOUS CONTACTER

05 57 88 57 79
(prix d'un appel local)

www.probtp.com

Prendre rendez-vous en ligne

La marque CONFIANCE® a fait l'objet d'un dépôt et d'un enregistrement régulier auprès de l'INPI.

Contrats d'assurance collective à adhésion facultative souscrits auprès de la SAF BTP VIE.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES FAMILIALES DES SALARIÉS ET ARTISANS VIE « SAF BTP VIE », Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le Code des assurances • au capital de 126 610 000 € • siège social : 7 rue du regard 75006 Paris • SIREN 332 060 854 RCS Paris

ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS « PRO BTP », Association régie par la loi du 1er juillet 1901 • siège social : 7 rue du regard 75006 Paris • SIREN 394 164 966

PRO BTP FINANCE, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 3 155 904 € • siège social : 7 rue du regard 75006 Paris • SIREN 379 892 946 RCS Paris • numéro AMF GP 97083

Ofi Invest Asset Management, Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Paris 384 940 342 – APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • 22, rue Vernier 75017 Paris

La Française REM - GROUPE LA FRANÇAISE, Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris • Société par actions simplifiée au capital de 209 354 020 € • RCS PARIS 480 871 490

PRO BTP

SBCP 1012 – V33 – 04/2025 © Gettyimages - Adobestock
Ne pas jeter sur la voie publique
Document non contractuel, communication à caractère publicitaire

LE TRI FACILE
BAC DE TRI